

COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL COMMUNAL DE DELEMONT

Référendum contre le budget communal 2019 – Répercussions de cette décision sur les prestations à la population et sur la bonne marche des services communaux

Madame, Monsieur,

En réaction aux nombreuses interventions, remarques et commentaires de citoyennes et citoyens, le Conseil communal tient à préciser que les décisions politiques ont été prises à l'établissement du budget communal 2019.

La volonté de l'Exécutif delémontain, par l'intermédiaire du budget de fonctionnement 2019, est donc claire et conforme à son Plan de législature. Ainsi, il souligne que les décisions répertoriées dans le document en annexe ne sont pas des choix politiques qu'il a librement consentis mais bien les conséquences de bases légales que le Conseil communal se doit d'appliquer à la suite du référendum déposé contre le budget communal 2019.

Par conséquent, le Conseil communal vous prie de trouver en annexe la liste des différents refus d'autorisations de dépenses en rapport avec le référendum contre le budget communal 2019.

En effet, depuis début 2019, le Conseil communal se trouve dans l'impossibilité de répondre favorablement à un nombre considérable de requêtes, ce qui perdurera aussi longtemps que le budget 2019 n'aura pas été accepté par l'autorité compétente.

Effectivement, comme cela a déjà été précisé, seules les dépenses liées au fonctionnement de la Ville, ainsi que les dépenses liées à un crédit-cadre ou un contrat de prestations, peuvent être honorées lorsqu'un budget est suspendu. De plus, seuls les nouveaux projets jugés indispensables sont poursuivis ce qui signifie que plusieurs dossiers doivent être mis en suspens (report de mandats et demandes de crédits inscrits au plan financier notamment).

Le Conseil communal répète qu'il regrette vivement cette situation, totalement indépendante de sa volonté. Toutefois, vous comprendrez que l'Exécutif delémontain ne peut pas déroger, notamment, aux prescriptions légales du Délégué aux Affaires communales du Canton du Jura.

Le Conseil communal vous remercie de votre attention et vous adresse, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Renseignements : M. Damien Chappuis, maire, 078 645 11 79

Annexe : ment.